

Question jurassienne : quels signes donner aux Jurassiens du sud éconduits par Berne ?

Même si nous ne nourrissons aucune illusion concernant la réponse du Gouvernement bernois aux propositions de l'AIJ formulées dans le rapport déposé en mai 2009 – la raison d'Etat des Bernois ne pouvant aller que dans le maintien en son giron du territoire annexé en 1815 – le peu de considération envers la population jurassienne démontrée par le Conseil-Exécutif nous a vivement surpris et déçus. Le fait que les représentants d'un mouvement anti-séparatiste ont été invités par le Gouvernement bernois peu de temps avant la publication de sa réponse montre à l'envi que la manière de procéder évoque curieusement la complicité vécue à l'époque où le recours aux caisses noires était pratique courante.

La vanité des travaux de l'AIJ sur la question institutionnelle étant démontrée par l'un des partenaires, le Gouvernement jurassien se voit obligé d'étudier la suite à donner aux engagements pris dans le traitement de la Question jurassienne loin d'être réglée.

L'initialisation d'un nouveau processus permettant la reconstitution d'un Etat jurassien correspondant au Jura historique pouvant être longue à atteindre, nous estimons que le Canton du Jura doit prendre les mesures idoines permettant l'accueil de régions ou communes jurassiennes demeurées bernoises et qui en présenteraient la demande ; nous pensons en particulier à la ville et commune de Moutier qui prévoit de consulter sa population en la matière en 2015 déjà.

Sur la base de ces considérations, nous prions le Gouvernement de nous expliquer la suite qu'il entend donner à cette situation, sous les aspects suivants :

- puisque ~~que~~ le temps pourrait être très long avant qu'une solution globale de la Question jurassienne soit à nouveau entamée, le Gouvernement jurassien est-il favorable à l'accueil d'une commune ou d'un groupe de communes du Jura encore bernois qui souhaiteraient rejoindre le Canton du Jura ?
- le Gouvernement jurassien est-il disposé à étudier quel partage de souveraineté proposer dans un tel cas ?
- l'Exécutif jurassien prévoit-il de concevoir un processus démocratique favorisant l'accueil de nouvelles communes en son Etat et d'établir un calendrier ad hoc, de telle manière que les Prévôtois qui se prononceront en 2015 aient une vision concrète de la situation et puissent opérer leur choix en bonne connaissance de cause ?

Delémont, le 23 septembre 2009 Groupe PCSI : Maxime Jeanbourquin

[Signatures]